

DECISION N° 4082 MENA/DPFC du 21 JUL. 2022

**Portant suspension de l'expérimentation de l'Allemand et de l'Espagnol  
dans les classes de 6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> et de la Philosophie dans les classes de seconde**

**LE MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE L'ALPHABETISATION**

- Vu La Constitution ;
- Vu La Loi n°95-696 du 07 septembre 1995 relative à l'Enseignement, telle que modifiée par la loi n°2015-635 du 17 septembre 2015 ;
- Vu Le décret n°2021-456 du 08 septembre 2021 portant organisation du Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation ;
- Vu Le décret n°2022-269 du 19 avril 2022, portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu Le décret n°2022-270 du 20 avril 2022, portant nomination des Membres du Gouvernement ;
- Vu Le décret n°2022-301 du 04 mai 2022, portant attributions des Membres du Gouvernement ;

Considérant les nécessités de service,

**DECIDE**

- Article 1<sup>er</sup> :** L'expérimentation de l'enseignement de l'Allemand et de l'Espagnol dans les classes de 6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> et de la Philosophie dans les classes de seconde reste suspendue, aussi bien dans les établissements secondaires publics que privés.
- Article 2 :** Le Directeur de la Pédagogie et de la Formation Continue est chargé de l'exécution de la présente décision qui abroge toutes dispositions contraires.
- Article 3 :** La présente décision qui prend effet à compter de sa date de signature sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

  
**Professeur Mariatou KONE**